

- Conférence débat -

« Droits humains et pauvreté : quels enjeux pour demain ? »

– Exposition Photos Dignité -

Galerie des Oliviers, cinéma la Strada à Mouans-Sartoux, du 8 au 31 juillet 2011 (accès libre)

Le vendredi 8 juillet 2011 "Osons La Différence" était invitée à participer à une table ronde à Mouans-Sartoux à l'occasion des 50 ans d'"Amnesty International". Autour de la table étaient présents : "Amnesty International" (section de Grasse), "Osons La Différence", "La Lutte Contre La Pauvreté", "La Viva Méditerranée", "La Ligue Des Droits De L'Homme", "Les Amis Du Consulat Du Burkina Faso", ainsi que "Solidaires Contre La Pauvreté".

Plusieurs sujets concernant l'**exclusion** et le **handicap** ont été abordés lors de cette table ronde :

1- **Accessibilité** : accessibilité universelle, accéder c'est exister (Agenda 21, loi handicap du 11 février 2005).

Depuis 1975 plusieurs lois, décrets et arrêtés concernant le handicap ont vu le jour. Les bâtiments publics seront mis aux normes au plus tard en 2015, mais la possibilité d'avoir des dérogations pour les bâtiments neufs vient de passer en deuxième lecture au Sénat. Ces dérogations constitueraient une régression inacceptable ! Nous demandons une politique transversale du handicap, avec comme slogan : "jamais rien pour les personnes handicapées, sans les personnes handicapées" !

2- **Logements** : augmenter le parc adapté et adaptable

Trouver un logement est difficile pour tout le monde, mais ceci l'est encore plus pour les personnes en situation de handicap à cause de problèmes financiers et d'accessibilité. Il faut savoir que les personnes en situation de handicap vivent sous le seuil de pauvreté et vivent souvent dans des logements sociaux. D'où la nécessité de construire plus de logements sociaux, mais les communes préfèrent payer des amendes plutôt que construire des HLM...

3- **Transports** : garantir la liberté de déplacement (loi d'orientation en faveur des personnes handicapées datant de 1975)

Il faudrait garantir la liberté de déplacement pour les transports à l'intérieur des communes mais également pour les transports à l'extérieur des villes (bus, train, bateau, avion). Si ces différents types de déplacements ne sont pas possibles pour des personnes en situation de handicap, alors il faudra mettre en place des transports à la demande et au même prix. Mais me concernant, je ne peux pas venir à Mouans-Sartoux avec un transport à la demande car il n'en existe pas pour les personnes à mobilité réduite.

4- **Culture, loisirs, sport, tourisme, etc.** :

Les personnes en situation de handicap rencontrent de nombreux problèmes liés à l'accessibilité des cinémas (sur le bassin cannois le seul cinéma accessible est à Mouans-Sartoux, mais il n'existe pas de transport pour les personnes en situation de handicap qui

couvre l'ensemble du département) et des plages (même si des handiplages ont été aménagées à Cannes, Antibes, Cagnes, Nice et Monaco). De plus, il est difficile de trouver des structures adaptées pour pratiquer du handisport (heureusement, certaines associations proposent du handisport). Enfin, comme la majorité des personnes en situation de handicap vit sous le seuil de pauvreté, il est difficilement envisageable de prévoir des activités culturelles ; les loisirs ne sont donc pas des priorités vitales dans ce cas.

5- Education, formation professionnelle : aller à l'école et travailler comme tout le monde

Des problèmes d'accessibilité des écoles publiques et privées se posent pour les enfants en situation de handicap. Des assistants de vie scolaire doivent être employés afin d'aider les enfants handicapés dans leur parcours scolaire. Ces difficultés engendrent plus de chômage chez les adultes en situation de handicap. Il est donc nécessaire de prévoir une adaptation des postes de travail. Mais certaines entreprises préfèrent payer des amendes plutôt que d'embaucher des personnes en situation de handicap.

6- Santé : le handicap est un luxe !

Les dépenses de santé sont très élevées pour les personnes en situation de handicap puisqu'elles comprennent :

- les forfaits journaliers (en constante augmentation),
- les franchises médicales (sur les actes médicaux, sur les boîtes de médicaments...),
- l'emploi d'une auxiliaire de vie (mais elles n'ont pas le droit de faire le ménage ; est-ce-que les personnes en situation de handicap doivent donc vivre dans la saleté ?),
- les soins, les visites médicales et les médicaments,
- le fauteuil roulant (prix d'un fauteuil manuel : 5000 €, remboursé 500 € par la CPAM),
- l'augmentation des mutuelles, *etc.*

Par ailleurs, il faut savoir que certaines personnes en situation de handicap n'ont pas droit à la couverture maladie universelle (CMU) qui permet de ne pas payer les soins à cause de 20 € de trop dans leurs revenus mensuels !

Tout ceci démontre que la prise en charge de la santé des personnes en situation de handicap se détériore en France...

En conclusion, nous pouvons affirmer que "Nous sommes différents, comme tout le monde et que nous sommes faits aussi pour aimer la vie !"

Dominique VERAN

Présidente de « Osons La Différence »